

Mauriac, le

Madame, Monsieur,

La Société Coopérative d'Intérêt collectif (SCIC) fonctionne depuis le 01 janvier 2020. A ce jour, 110 associés : des Collectivités territoriales, des entreprises, des associations, 1 club d'investisseurs et des citoyens, composent son capital social. Vous avez manifesté un intérêt pour ce magnifique projet de territoire et vous souhaitez nous rejoindre dans cette magnifique aventure et nous vous en remercions.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous l'ensemble des documents nécessaires à votre entrée au capital de notre structure.

Afin de vous accompagner dans votre éventuelle démarche de souscription, sachez que nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement technique complémentaire.

Veillez trouver ci-dessous les modalités administratives liées à votre éventuelle entrée au capital de la SCIC :

- 1- Prise de connaissance des statuts (consultable en ligne sur www.asljmauriac.com) ;
- 2- Renseignement du bulletin de souscription de vos parts sociales (modèle ci-joint).
- 3- Virement du montant des parts souscrites (RIB en fin de lettre) ou établissement d'un chèque libellé au nom « SCIC ASLJ »
- 4- Retour par courrier ou par mail du bulletin de souscription et du montant des parts (chèque ou virement) avant le délai de rigueur fixé au 16 juin 2022.

La SCIC ASLJ a vocation à devenir un outil fédérateur au service d'un large territoire sur lequel vous avez un rôle majeur. Aussi, votre participation à ce projet nous semble importante. En attendant d'avoir le plaisir de vous rencontrer prochainement, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos plus sincères salutations.

Pour la SCIC ASLJ
Le Directeur

Jean Claude GAUTHIER

INFORMATIONS TRÈS IMPORTANTES :

- **Seuls les sociétaires ayant déposé sur le compte dédié au capital leur participation financière seront autorisés à participer et à voter les différentes résolutions à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.**
- **De plus, Le récépissé de dépôt fera foi pour autoriser la participation à cette Assemblée.**
- **Enfin, nous vous rappelons que si vous décidez d'entrer au capital de la SCIC à une date ultérieure, votre entrée sera conditionnée à deux contraintes :**
 - * **Une contrainte de temps : Obligation d'attendre l'Assemblée Générale suivante pour entrer en tant qu'associé.**
 - * **Une contrainte d'acceptation : lors de l'Assemblée Générale suivante, votre entrée sera soumise aux votes des associés déjà en place.**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Cadre réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale

18715	00200	08002779882	42
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

BIC

CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN	CEPAFRPP871
--	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1871	5002	0008	0027	7988	242
------	------	------	------	------	------	-----

Agence

GRANDS COMPTES CANTAL

2 ALLEE DU VIALENC

15000 AURILLAC

TEL : 04.73.98.58.58

Intitulé du compte

ASLJ

CPTE AUGMENTATION DE CAPITAL

MAIRIE

PLACE GEORGES POMPIDOU

15200 MAURIAC